

Culture	
Dossier suivi par : Juliette JANIN, Chargée de mission DI-5	Décision 14

1. Résumé

Le projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC) a été officiellement lancé en début d'année avec la tenue à Maurice du premier COPIL les 9 et 10 janvier 2023.

Autres actions dans le domaine de la culture :

- Remise des prix du concours « Monuments de beauté » organisé par l'Iconothèque historique de l'océan Indien (IHOI)
- Prix Indianocéanie de la jeunesse : les appels à candidatures se sont clôturés le 31 mars 2023. La phase de sélection par le jury est en cours.
- Appel à proposition du British Council de Nairobi sur Fonds Heva : le COMESA et La COI ont obtenu une subvention de 180 000 euros. Le Secrétariat général est en attente de réception de la subvention, après vérification et validation des documents soumis au British Council.

2. Etat d'avancement

2.1. Projet régional de développement des industries culturelles et créatives

L'assistance technique du projet a démarré ses activités au Secrétariat général en juillet 2022 et a travaillé sur la consolidation des composantes et activités du projet.

Pour rappel, ce projet, qui s'étalera sur une période de 60 mois, vise la stimulation du secteur culturel régional en apportant des appuis en termes de formation, structuration, cofinancements, plaidoyer ou encore échanges. Le projet ICC est marqué CAD2 faisant de la promotion de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les discriminations un objectif prioritaire.

Le Secrétariat général a tenu le premier comité de pilotage les 3 et 10 janvier 2023 qui a permis de valider le plan d'activités annuel et répondre aux commentaires des États membres. Pour cette année, les activités suivantes sont prévues et ont pour certaines déjà débuté :

- Production de 10 podcasts sur le patrimoine littéraire, chorégraphique et musical – EN COURS DE LANCEMENT
- Inventaire des architectures traditionnelles et des initiatives émanant des femmes porteuses de tradition – EN COURS DE LANCEMENT
- Premier cycle de bourses de mobilité, entre 25 et 40, pour 2023 – EN COURS DE LANCEMENT ;
- Création d'un cursus en danse contemporaine, formation de 10 à 15 professeurs / interprètes ;
- Soutien à l'émergence d'une filière régionale de la création et des arts numériques à travers l'e-sport ;
- Formations en management culturel, muséographie, entrepreneuriat culturel...

2.2. Prix Indianocéanie Jeunesse et Prix Indianocéanie 2024

Le Secrétariat général de la COI et le Conseil départemental de La Réunion ont organisé la première édition du Prix Indianocéanie jeunesse autour du thème « terre, mer, ciel, feu ». Cette édition a été ouverte aux jeunes de 12 à 15 ans sous forme de groupes de jeunes autour d'un encadrant pour la réalisation d'un conte ou d'une nouvelle. Les objectifs de cette déclinaison dédiée aux jeunes étaient de promouvoir auprès des jeunes un sentiment d'appartenance à la région, valoriser le talent créatif des jeunes et susciter leur imaginaire sur ce thème, et encourager la création littéraire et la lecture.

L'appel à écritures a été clôturé le 31 mars 2023 et les 24 candidatures reçues ont été transmises aux 5 membres du jury pour évaluation et sélection du groupe lauréat. Le Prix Indianocéanie de la Jeunesse sera récompensé par un voyage à Paris ou à La Réunion sur le thème « Écritures françaises », une bourse pour chaque élève du groupe lauréat, l'attribution de livres et une publication numérique sur le site de la COI de la nouvelle / du conte du groupe lauréat et des manuscrits primés sur chacun des autres territoires. La récompense sera remise à l'enseignant représentant le groupe de jeunes lors d'une cérémonie de remise de prix à l'île Maurice.

En parallèle, le Secrétariat général débutera prochainement la préparation de la 4ème édition du Prix Indianocéanie 2024. Le Secrétariat sollicitera le Conseil départemental de La Réunion ainsi que la représentation de l'OIF pour l'océan Indien.

2.3. Collaboration avec l'IHOI

La COI a maintenu ses actions de soutien de l'Iconothèque historique de l'océan Indien (IHOI), en soutenant conjointement avec le programme INTERREG V, le concours « Monuments de beauté de l'océan Indien » ouverts aux élèves de la région. Autour d'un travail de mémoire, d'histoire et d'éducation à l'image, les jeunes participants ont présenté leur production photographique d'un monument remarquable de leur territoire en l'accompagnant d'une note de présentation.

La remise du 2nd prix et de la mention spéciale écriture s'est déroulée à Maurice au siège de la COI en présence des lauréats mauriciens et de leurs enseignants encadrants.

L'appel à candidatures pour les résidences d'artistes s'inscrivant dans le cadre du projet collaboratif d'appropriation du patrimoine iconographique de l'océan Indien soutenu par le Département de la Réunion, a également été lancé.

2.4. Fonds Heva d'appui aux industries culturelles et créatives – Subvention avec COMESA

Le Secrétariat général a répondu en septembre dernier, conjointement avec le COMESA à un appel à proposition du British Council de Nairobi qui gère le Fond HEVA d'appui aux industries culturelles et créatives dans le cadre d'un programme culture ACP-UE sous le 11^e FED. La proposition déposée par le COMESA et le COI a pour but de renforcer les capacités de collecte, traitement et analyse de données statistiques des administrations en charge de l'élaboration et du suivi des politiques publiques en faveur des ICC.

Le COMESA a informé le Secrétariat général en novembre dernier que la proposition avait été retenue par le British Council. Après avoir passé avec succès toutes les étapes de validation de l'appel à candidatures, à savoir l'oral devant le conseil d'administration et la soumission des documents, le Secrétariat général est aujourd'hui en attente du versement de la subvention de 180 000€ avant de pouvoir procéder au recrutement d'un assistant financier et administratif, et de deux stagiaires.

Les résultats attendus sont les suivants : un état des lieux des capacités de collecte et de traitement statistique appliqué aux ICC est élaboré, la définition d'indicateurs clés et un set de données statistiques appliqué aux ICC ; la formation à la collecte et au traitement des données statistiques d'agents des administrations en charge des ICC et de la statistique ; la définition d'indicateurs et de statistiques actualisées et utilisées dans le suivi-évaluation des politiques publiques en matière de développement des ICC ou portant sur un secteur clé des ICC .

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) *Prend note du lancement officiel du projet de développement des Industries Culturelles et Créatives (ICC) sur financement de l'Agence française de développement et demande au Secrétariat général d'accélérer le démarrage effectif des premières activités ;***
- b) *Demande au Secrétariat général d'instruire avec les partenaires, notamment le Département de La Réunion et l'Organisation internationale de la Francophonie, une 4^{ème} édition du Prix Indianocéanie ;***
- c) *Encourage le Secrétariat général à poursuivre sa collaboration avec les initiatives culturelles portées par les partenaires de la région, notamment le Département de la Réunion, l'Iconothèque historique de l'océan Indien et l'Organisation internationale de la Francophonie ;***
- d) *Confirme l'intérêt du projet conjoint avec le COMESA sur le renforcement des capacités de collecte, traitement et analyse de données statistiques des administrations en charge de l'élaboration et du suivi des politiques publiques en faveur des ICC sur financement européen (fonds HEVA du British Council) et demande au Secrétariat général d'associer les parties prenantes nationales pertinentes pour le démarrage rapide des activités ;***
- e) *Remercie l'Agence française de développement pour son soutien à la coopération culturelle à travers le financement du projet de développement des ICC et le Conseil départemental de La Réunion pour sa collaboration sur des initiatives communes.***

4. Rappel des décisions antérieures

Cf. Décision 11. Culture, Comité des OPL 02/2022, 21 février 2022

Le Comité des OPL propose au Conseil des ministres de :

- a) Saluer le démarrage programmé des activités du projet régional de développement des industries culturelles et créatives (ICC) ;
- b) Demander au Secrétariat général d'organiser, avec l'assistance technique du projet ICC, une réunion d'information sur le projet de développement des ICC afin de mobiliser au mieux les parties prenantes dans la mise en oeuvre des activités ;
- c) Autoriser le Secrétariat général à organiser avec le Département de La Réunion une édition du prix Indianocéanie dédiée aux jeunes et à rechercher auprès des partenaires des financements complémentaires le cas échéant ;

-
- d) Encourager le Secrétariat général à mobiliser les ressources nécessaires au déploiement de l'exposition de « Nous et les autres : des préjugés au racisme » aux Comores, à Maurice et aux Seychelles ;
 - e) Remercier : i. l'Agence française de développement pour son soutien à la coopération culturelle à travers le financement du projet de développement des ICC ;

ii. Le réseau de l'Alliance française à Madagascar pour avoir associé la COI à l'itinérance de l'exposition du Muséum national d'histoire naturelle (France) « Nous et les autres : des préjugés au racisme » ; et,

iii. Le Département de La Réunion pour sa proposition de conduire avec la COI une nouvelle action en faveur de la création littéraire et de la jeunesse.
 - f) Encourager le Secrétariat général à conforter sa contribution à l'avancement du projet d'Appropriation du patrimoine iconographique de l'océan Indien par les populations régionales porté par le Département de La Réunion (Iconothèque historique de l'océan Indien) auprès des États membres.